

# Vos contacts



Le C.F.E. vous accueille au téléphone  
du lundi au vendredi  
de 9h15 à 12h00  
et de 13h30 à 17h15

Tél : 05 53 35 88 11

Fax : 05 53 35 88 12

[cfe@dordogne.chambagri.fr](mailto:cfe@dordogne.chambagri.fr)

Pour en savoir plus sur le C.F.E.,  
rendez-vous sur  
[www.dordogne.chambagri.fr](http://www.dordogne.chambagri.fr)



Chambre d'Agriculture de Dordogne  
Boulevard des Saveurs  
Cré@ Vallée Nord  
Coulounieix-Chamiers  
24060 PERIGUEUX CEDEX 9  
Tél. : 05 53 35 88 88  
Fax : 05 53 53 43 13

[www.dordogne.chambagri.fr](http://www.dordogne.chambagri.fr)  
*L'essentiel en quelques clics...* 

Chambre d'Agriculture Dordogne - 06/01/2010

Dordogne... Le Périgord

2010

## C.F.E. Centre de Formalités des Entreprises

### Simplifie vos démarches administratives



*Au service des agriculteurs et du monde rural*

## Création - Modification - Cessation d'activités agricoles

- Pour tous les exploitants à titre individuel.
- Pour les sociétés ( GAEC, EARL, SCEA, SARL...).

Le CFE effectuée pour vous, toutes les déclarations aux organismes : MSA, INSEE, Impôts, Etablissement Départemental d'Elevage (EDE), Greffe du tribunal de commerce, service des douanes (casier viticole).

## Un service public pour tous sans frais

- Le simple retrait des formulaires
- L'enregistrement des déclarations
- La transmission aux différents organismes
- L'assistance à la déclaration pour l'ensemble de la procédure de cessation totale d'activités agricoles.

## Un service personnalisé : l'assistance à la déclaration

Pour sécuriser votre déclaration, le Centre de Formalités des Entreprises (C.F.E.) vous assure :

- Le diagnostic de votre dossier :  
L'activité relève-t-elle de la compétence du CFE agricole, que voulez-vous déclarer, quel imprimé devez-vous compléter, avez-vous choisi vos régimes fiscaux et sociaux...
- Le contrôle de la cohérence entre :
  - la déclaration et la situation connue de l'exploitation.
  - les renseignements indiqués dans la déclaration et les pièces justificatives fournies ou exigées.
- Votre information, par téléphone, fax, mail ou courrier lorsque le dossier est incomplet, non conforme, ou s'il contient des incohérences.
- La résolution des erreurs ou des incohérences.

**26 € HT pour les individuels**  
**94 € HT pour les sociétés**

L'assistance à la déclaration se déroule sur rendez-vous soit dans nos locaux à Périgueux, soit par téléphone.